

**DEMANDE D'INSCRIPTION SPÉCIFIQUE
À L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

1. NOM DE L'ÉLÈVE : _____
PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : _____
DATE DE NAISSANCE : _____ SEXE : _____
ADRESSE DU RÉPONDANT : _____

ADRESSE DE L'ÉLÈVE (SI DIFFÉRENTE) : _____

TÉLÉPHONE : _____
ADRESSE ÉLECTRONIQUE : _____

ÉCOLE DE SECTEUR : _____
ÉCOLE FRÉQUENTÉE EN 2014-2015 : _____
L'ÉLÈVE EST DÉJÀ INSCRIT DANS SON ÉCOLE DE SECTEUR : OUI NON
Si vous avez coché non, l'inscription officielle à la C.S. Marie-Victorin doit obligatoirement être faite, par les parents, à l'école du secteur pendant la période officielle d'inscription (du 2 au 13 février 2015).

AUTRE RENSEIGNEMENT REQUIS PAR L'ÉCOLE (à cocher s'il y a lieu) :
 Un autre enfant de la famille fréquente l'école Félix-Leclerc :
Nom de l'enfant : _____ Niveau : _____

SIGNATURE DU RÉPONDANT
OU DE SON REPRÉSENTANT : _____

DATE : _____

2. DÉCISION DE L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC

Acceptation (Les parents doivent remplir la section 3)
Refus Liste d'attente : Oui Non
Date : _____ Signature de la direction : _____

3. CONFIRMATION DES PARENTS (voir notes importantes au verso du formulaire)
(à remplir lorsque l'élève est accepté à l'école choisie)

- Notre enfant fréquentera l'école Félix-Leclerc en 2015-2016.
 Nous désirons annuler notre demande d'inscription à l'école Félix-Leclerc pour 2015-2016.

Date : _____ Signature des parents : _____

Date limite de retour à l'école Félix-Leclerc : **13 mars 2015**

Note : À défaut de retourner ce formulaire à l'école avant la date ci-dessus, la demande sera annulée.

NOTE IMPORTANTE AUX PARENTS
Résidant sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin
(Brossard, Longueuil*, Saint-Lambert)

La demande d'inscription à l'école identifiée au haut du présent formulaire ne constitue pas l'inscription officielle à la Commission scolaire Marie-Victorin.

Aussi, si l'élève n'est pas déjà inscrit dans une école de secteur de la Commission scolaire Marie-Victorin, les parents devront obligatoirement procéder à l'inscription officielle à l'école du secteur pendant la période d'inscription officielle (du 2 au 13 février 2015).

Dans le cas où l'élève sera accepté à l'école choisie, ses parents devront confirmer l'inscription en remplissant la section 3 du présent formulaire. Les parents devront s'assurer de retourner le formulaire signé avant la date limite sans quoi, la demande d'inscription sera annulée. L'école choisie transmettra à l'école du secteur une copie du formulaire sur lequel les parents auront confirmé leur choix afin que le dossier de l'élève soit transféré.

À partir du moment où le transfert à l'école choisie sera effectué, l'élève n'apparaîtra plus sur la liste des élèves de son école de secteur. Il appartiendra désormais à l'école choisie.



* La municipalité de Longueuil est composée des arrondissements suivants : Saint-Hubert, Greenfield Park, Vieux-Longueuil incluant la partie Le Moyne.